Préseau
un Village, une Passion

REGLEMENT DE LA BROCANTE DU 6 JUILLET 2025

Je soussigné(e) NOM et Prénom : .....

N° de l'/des emplacement/s : .....

Adresse et téléphone : .....

Certifie avoir pris connaissance du présent règlement, de l'arrêté et du plan qui m'ont été remis le jour de mon inscription pour la brocante du dimanche 6 juillet 2025 ; je m'engage à respecter les sens de circulation lors de mon arrivée entre 6h00 et 08h00 et lors de mon départ à partir de 18h00 ainsi que les prescriptions suivantes.

- **Après réservation** par chèque ou espèces auprès du régisseur de la Mairie de Préseau, **aucun changement d'emplacement ou de remboursement** ne sera effectué quels que soient les motifs.

- **Le jour de la brocante,** les exposants devront s'installer à leur(s) emplacement(s) sans déborder sur celui/ceux du/des voisin/s et, dans un souci de sérénité festive, faire preuve de savoir-vivre et de civilité.

- **Les pas de porte des riverains doivent être laissé dégagés** par les brocanteurs afin de permettre aux riverains d'aller et venir.

- **Sur la chaussée, un passage de trois mètres** doit être laissé libre pour la circulation des véhicules de secours.

- **A leur arrivée, les véhicules des exposants pourront être contrôlés** par les agents de sécurité mandatés par la Commune et/ou la Gendarmerie.

- **Les véhicules d'un volume supérieurs à 6 m3 doivent être garés sur les parkings extérieurs** de la Brocante (rue de Jenlain ou rue Jean Jaurès).

- **Les exposants doivent veiller à la propreté de leur(s) emplacement(s),** ramasser et reprendre avant départ définitif tous leurs **déchets**.

- **Les groupes électrogènes et compresseurs**, en raison de leur caractère bruyant et énergivore, sont **interdits**.

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé ».